

DOSSIER DE LOCATION

LA SALLE

SÉMINAIRE - CONCERT - SPECTACLE- SOIRÉE PRIVÉE



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1- OBJET

1.1 Covent Garden Studios propose à la location, à toute personne morale ou particulier répondant au cadre des articles 2 et 3, une scène privée ou showcase et ses équipements.

2- APPLICATION

2.1 Les locaux peuvent être utilisés pour l'organisation de concerts, spectacles, débats, forum, projection audiovisuelle, réunions associatives ou toute autre manifestation permettant d'enrichir la vie associative et culturelle et autorisée par Covent Garden Studios.

2.2 Les manifestations doivent être compatibles avec la destination normale des locaux et de ses équipements.

2.3 Covent Garden Studios se réserve le droit de refuser la location de la salle si la manifestation organisée n'entre pas dans le cadre des articles 2.1 et/ou 3.1.

3- RÉSERVATIONS

3.1 La salle peut être utilisée en journée et/ou en soirée sous réserve de sa disponibilité.

3.2 Un planning de location fixe l'occupation de la salle. D'autres manifestations peuvent ensuite être organisées suivant les dates et plages horaires laissées libres.

3.3 Les réservations doivent faire l'objet de la signature des présentes conditions générales de location et de d'une convention de location dûment remplie. Cette demande doit être accompagnée d'une fiche technique de la manifestation prévue.

3.4 Pour tout renseignement, les organisateurs peuvent s'adresser à Covent Garden Studios au 01.30.36.52.91 / 06.42.39.84.79, par e-mail studios@coventgarden.fr ou en se rendant dans les locaux de Covent Garden Studios, rue du bouvreuil, Parc d'Activités de la Danne, 95610 Eragny sur Oise.

3.5 Toute réservation ne deviendra effective, après confirmation de la possibilité d'attribution de la salle, qu'à compter du retour, au moins un mois avant la date de la manifestation prévue, d'une convention de location, des présentes conditions générales de location, de l'avis de sommes à payer et du règlement de l'acompte correspondant à 30% de la somme totale.

4- RESPONSABILITÉ

4.1 Toute manifestation organisée dans la salle est placée sous la responsabilité des organisateurs. Il leur appartient de veiller au bon déroulement de la manifestation ainsi qu'au respect des consignes de sécurité.

4.2 Les organisateurs s'engagent à veiller à la bonne tenue de tous les participants (intervenants, artistes, public, etc.) pour le respect des lieux et du matériel dont ils demeurent responsables.

4.3 Le Covent Garden Studios se désengage de toute responsabilité en cas d'incidents résultant de la mauvaise utilisation des conditions générales.

5- MISE À DISPOSITION

5.1 La salle est mise à disposition des organisateurs aux horaires fixés dans la convention de location. Covent Garden Studios assure l'ouverture et la fermeture des locaux conformément audit contrat. L'utilisation de la salle et plus généralement l'occupation du bâtiment, n'est possible qu'en leur présence. Les organisateurs ne peuvent avoir à disposition que :

- le matériel disponible dans la salle ;

- le module d'intervention technique d'un nombre d'heures maximum spécifié dans la convention de location, comprenant montage, manifestation et démontage.

5.2 Dans la plage horaire de location prévue à la convention, les organisateurs s'engagent à être présents en permanence dans la salle.

6- PRÉPARATION

6.1 Les organisateurs garantissent être en conformité avec l'ensemble des obligations administratives et financières à respecter (paiement de droits d'auteur, licence d'entrepreneur de spectacles si nécessaire, déclarations préalables et embauches régulières des professionnels etc...). Ils sont les seuls responsables de toutes éventuelles réclamations en la matière.

6.2 Une fiche technique de la manifestation organisée devra être complétée et adressée à Covent Garden Studios au plus tard un mois avant la date de la manifestation.

7- TARIFS

7.1 Le tarif forfaitaire de location est fixé par Covent Garden Studios.

7.2 Le paiement du tarif de location et/ou des différentes pénalités prévues au présent règlement est effectué par chèque établis à l'ordre de Covent Garden Studios ou en espèces après réception d'un avis des sommes à payer adressé aux organisateurs par Covent Garden Studios, 1 mois avant la date retenue.

8- CAUTION

8.1 Un chèque de caution, à l'ordre de Covent Garden Studios, d'un montant de 5 000€ pour la salle et le matériel, est demandé lors de la réservation de la salle.

8.2 En cas de détérioration du matériel ou des locaux ce chèque sera encaissé.

9- RESTITUTION DE LA SALLE

9.1 Un état des lieux sera effectué au moment de la prise en charge de la salle. Les organisateurs s'engage à rendre la salle dans un état identique, au plus tard à l'heure indiquée dans la convention de location.

9.2 Un chèque de caution spécifique au nettoyage de la salle, d'un montant de 300€ sera délivré au Covent Garden Studios lors de la prise en charge de la salle.

9.3 Le chèque de caution sera encaissé dans le cas où les conditions de l'article 9.1 ne seraient pas respectées.

10 - RESPECT DES CONDITIONS GÉNÉRALES

10.1 La signature du ou des organisateurs, précédée de la mention Lu et Approuvé atteste de l'acceptation de l'ensemble des conditions générales jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

10.2 Covent Garden Studios se réserve le droit de refuser l'accès aux studios de répétition à toute personne ne respectant pas les présentes conditions générales.

10.3 En cas de non respect des conditions générales, des poursuites judiciaires sont susceptible d'être engagé par le Covent Garden Studios à l'encontre des organisateurs.

A Eragny sur Oise, le

Signature(s) du ou des organisateurs
(précédée(s) de la mention Lu et approuvé).

CONVENTION DE LOCATION

DATE :

HORAIRES : DE À

COVENT GARDEN STUDIOS

NOM DU GROUPE - LOCATAIRE - PRESTATAIRE

Il a été convenu entre les soussignés,

Covent Garden Studios SARL

et

.....

la location de la salle du Covent Garden Studios en connaissance de l'intégralité des conditions générales de location, lues et approuvées, et selon les termes suivants :

- » Pour une durée de : heures entre et
- » Incluant le matériel de diffusion indiqué en annexe (fiche technique).
- » Incluant le matériel d'usage suivant* :

.....
.....
.....
.....

A Eragny sur Oise, le

Signature(s) du ou des organisateurs
(précédée(s) de la mention Lu et approuvé).

LA SALLE DU COVENT

FICHE TECHNIQUE

DESCRIPTIF

SALLE 100m² - 200 personnes - parquet - bar équipé

SCÈNE Largeur : 580 cm / Profondeur : 450 cm / Hauteur : 70 cm

ESTRADE BATTERIE Largeur : 240 cm / Profondeur : 200 cm / Hauteur : 25 cm

STRUCTURE LUMIÈRE Hauteur : 350 cm

BACKLINE

BATTERIE

Batterie YAMAHA GIGMAKER 4 fûts + Caisse claire
Batterie TAMA IMPERIAL STAR 4 fûts + Caisse claire
5 Pieds de cymbale
1 pied de charleston

GUIWARE

Baffles :
5 MARSHALL 1960A : Pan Coupé. 300w. 4 x 12". 16Ω / 4Ω mono - 8Ω stéréo
1 PEAVEY 412 SLANT : Pan Coupé. 400w continu. 4 x 12". 16Ω mono - 8Ω stéréo

Têtes :
1 MARSHALL TSL60 JCM2000
1 HUGHES & KETTNER TRIAMP
1 CRATE BV120
1 PEAVEY VALVEKING VK100

Combos :
1 VOX AC30
1 PEAVEY VALVEKING VK100
1 FENDER VINTAGE DELUXE

BASSE

Baffles :
1 ASHDOWN MAG 410 T : Pan Droit. 450w. 4 x 10". 8Ω

Têtes :
1 ASHDOWN MAG 300H EVO II

SONO

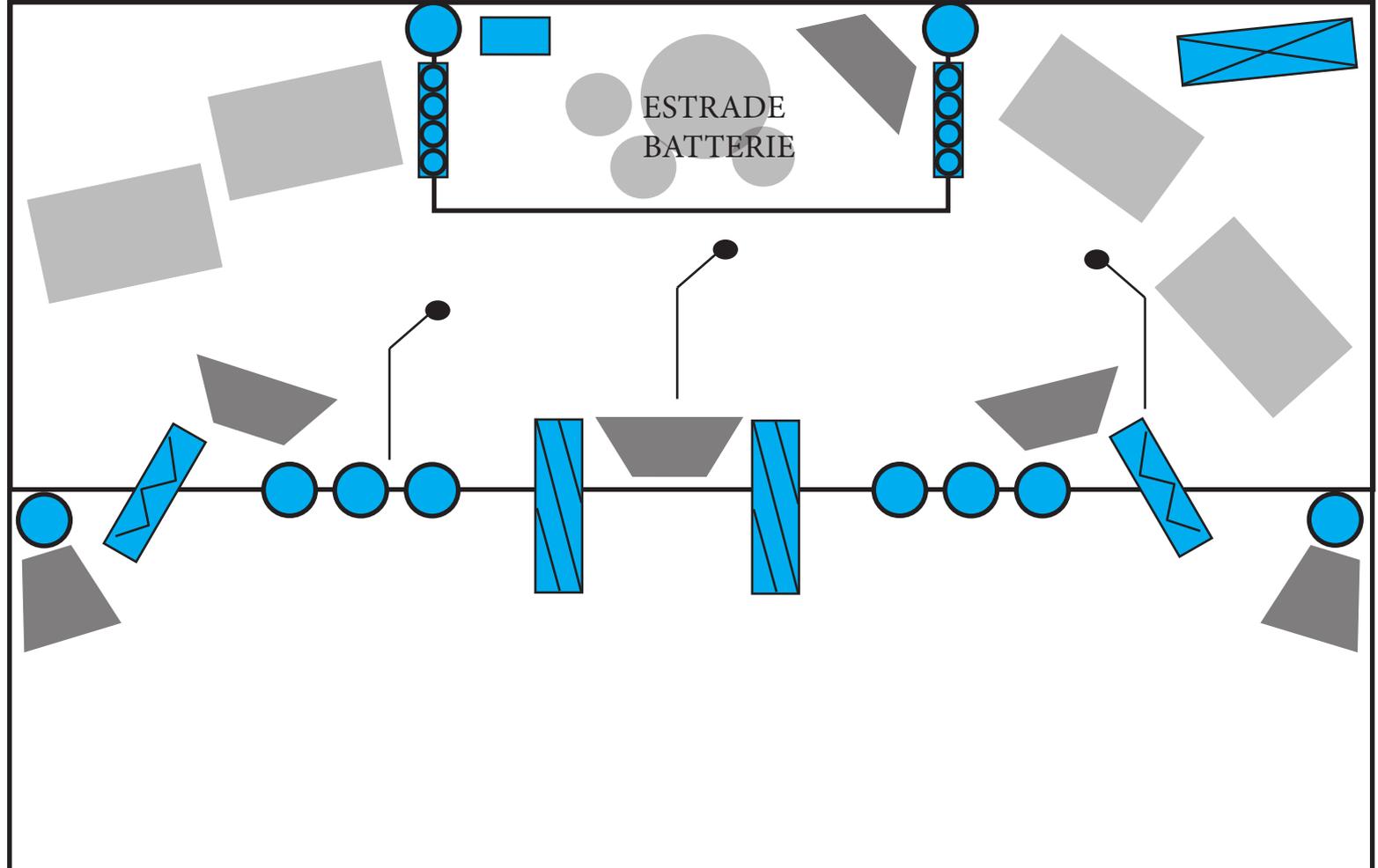
Façade :
Système HK AUDIO EPX-115 (2 sub + 2 satellites)

Retours :
4 HK AUDIO D.A.R.T

Régie :
6 micros SHURE SM58
2 micros SHURE SM57
8 pieds perches
5 pieds droits
6 DI
Kit micro batterie SHURE
1 table Yamaha 01V / 1 table Allen&health Zed R16 (selon ingé son)

LUMIÈRES (contrôlées par : MARTIN LIGHT JOCKEY avec clavier maitre)

10 pars 56
2 blinders T10
1 stroboscope ATOMIC 3000
2 scans MINI HPE
2 lyres CLAY PAKY SERVO ZOOM 250
1 fog 1500 + ventilo



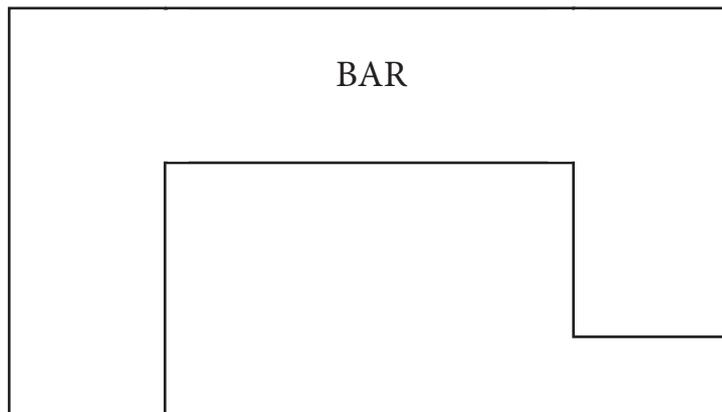
Covent Garden Studios



Rue du Bouvreuil - P.A. de la Danne
 95610 Eragny-Sur-Oise
 01.30.36.52.91 - studios@coventgarden.fr
 www.coventgarden.fr

RÉGIE
SON

RÉGIE
LUMIÈRES



-  RETOURS
-  FAÇADE
-  STROBOSCOPE
-  FOG MACHINE
-  SCANS
-  LYRES
-  PARS
-  BLINDERS

issue de secours